

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON ET L. DE COSTER.

3^e SÉRIE. — TOME VI.



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1862

LA PLUS
ANCIENNE MONNAIE

DES ABBESSES DE THORN.

PLANCHE XXIV, n° 2.

Tête de profil, à gauche, ayant devant elle un rameau ou une branche fleurie terminée par une croisette : ✠
SAC.....AMI.

— Dans le champ : $\begin{matrix} \text{TOR} \\ \text{A} \end{matrix}$; autour : ...BERGA AB.

A. gr. 1-25.

Collection de M. L. de Coster.

Le coin de ce curieux denier n'ayant empreint qu'imparfaitement le flan, les deux légendes sont demeurées incomplètes. Du côté de la tête, il est permis de supposer : SAC MARIA MI. Ces deux dernières lettres peuvent se lire *Mater Iesu*, *Mater Immaculata*, ou quelque autre épithète applicable à la sainte Vierge. On sait qu'au xvi^e siècle, c'est encore au type de la Vierge, patronne du chapitre impérial de Thorn, que l'abbesse Marguerite de Bréderode fit forger une grande partie de ses monnaies.

Le revers du denier porte, au milieu et en deux lignes, le mot : TORA, forme inusitée et assez singulière du nom de Thorn. Le nom de l'abbesse est incomplet des premières lettres ; mais la légende ne peut se lire que : *GerBERGA ABbatissa*.

L'abbaye, ou plutôt le chapitre de chanoinesses nobles de Thorn, situé sur la rive gauche de la Meuse, entre Maestricht et Ruremonde, jouissait, comme relevant directement de l'Empire, des droits régaliens et, spécialement, de celui de battre monnaie. M. Wolters a donné, en un mince volume in-8° orné de planches, une histoire de Thorn. Mais pour les temps anciens, il n'a pu, mieux que ses prédécesseurs, dissiper le brouillard épais qui couvre les origines de cette petite souveraineté. Ce qui paraît prouvé, c'est que le monastère doit sa fondation à cet Ansfried, comte de Huy et de Theysterbant, qui gratifia de son comté l'église de Liège, et devint, lui-même, évêque d'Utrecht, vers la fin du x^e siècle.

La femme du comte-évêque, Hildesonde, s'était retirée, selon la coutume d'alors, dans le monastère de Thorn, et sa fille, Benoite, en fut la première abbesse. D'autres prétendent qu'une autre fille d'Ansfried, nommée Hildegarde (1), avait précédé Benoite dans cette haute dignité. Voici, du reste, la liste des premières abbesses, telle que la donne la *Gallia christiana* :

- I. S^{ta} HEERSUINDA, filia Ansfridi.
- II. BENEDICTA, etc. : obiit post annum 1010.
- III. GODEILDIS.
- IV. ALEIDIS.
- V. ELISABETHIA.
- VI. JUTTA : vivebat anno 1217.
- VII. HILDEGUNDIS DE BORNE : jam anno 1253.

A moins de supposer aux abbesses de Thorn une longé-

(1) C'est l'HEERSUINDA de la *Gallia christiana*.

tivité antédiluvienne, il est impossible de ne pas reconnaître qu'il y a, dans cette liste, des lacunes à combler entre l'époque de Benoite, morte vers 1010, et le règne de Jutta, qui vivait en 1217.

C'est précisément dans une de ces lacunes qu'il faudra placer le curieux denier que vient de trouver M. de Coster. L'abbesse, que son heureuse chance lui a fait découvrir ⁽¹⁾, et dont le nom doit évidemment se lire *Gerberga*, vivait, d'après le poids et le style de sa monnaie, dans le commencement du XI^e siècle. C'est tout ce que l'on sait et probablement tout ce qu'on saura d'elle ⁽²⁾; mais, enfin, c'est quelque chose que de glaner *un nom* dans le champ de l'histoire de notre pays, champ aujourd'hui si ardemment exploré. A défaut de grands faits historiques, on se rabat sur les infiniment petits. *De minimis curat prætor*. On fait des volumes pour *ne pas* savoir où est né Charlemagne, pour *monographier* une chapelle, ou pour contester la date de la fondation d'une église de village.

Mais si, au point de vue historique, le nom de l'abbesse Gerberge ne nous apprend pas grand' chose, comme découverte numismatique, sa monnaie a une toute autre importance. M. Wolters, ou plutôt M. Serrure qui lui avait fourni la partie de son livre concernant le monnayage des abbesses, avait émis l'opinion, justifiée alors par les documents et par les monnaies qu'on avait retrouvées, qu'elles

(1) Expression fort en vogue, mais dont on a étrangement abusé, depuis quelque temps.

(2) Nous avons, en vain, feuilleté les recueils de Miræus, de Mieris, de Bondam, de Lacomblet, etc., pour y chercher traces de son nom, sans être plus adroit ou plus heureux que les auteurs de la *Gallia christiana*.

n'avaient commencé à user du droit régalien de battre monnaie qu'à l'époque où le chapitre fut admis, comme membre de l'Empire, dans le cercle de Westphalie, c'est-à-dire sous l'abbesse Marguerite de Bréderode, 1551-1577, dont on possède un nombreux numéraire.

Il faut reconnaître, au contraire, d'après la pièce qu'a trouvée M. de Coster, que le monastère de Thorn a frappé monnaie dès les premiers temps de sa fondation. Mais rien n'empêche de croire à une longue interruption dans l'exercice de ce droit.

Enfin, le denier de Gerberge vient fournir un nouvel argument, disons une nouvelle preuve, en faveur de l'opinion émise par notre savant confrère, que, dans les premiers temps de la décentralisation monétaire et du monnayage seigneurial, toutes ou presque toutes les abbayes ont frappé monnaie; que c'est à ces abbayes qu'il faut attribuer une foule de deniers muets, ou semi-muets, *qui font*, comme on dit aujourd'hui, *le désespoir des archéologues*.

R. CHALON.

1.



2.

A.

